

COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 5 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BERANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEOEUF, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX.

Absents représentés : Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER

Absents non représentés : Messieurs Alain FOURNIER, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Didier RUMEAU

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Arnaud LUISIN

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026

Le procès-verbal du 5 février 2026 n'appelle aucune remarque et il est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2025

Le compte de gestion n'appelle aucune observation.

DÉCLARÉ CONFORME À L'UNANIMITE

2. Vote du compte administratif 2025

Monsieur le Président quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Jean-Pierre LEOEUF qui sollicite l'approbation du compte administratif 2024.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

3. Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	2 756 870,68 €
Résultats antérieurs reportés	5 140 515,24 €
Résultats à affecter	7 897 385,92 €
Solde de la section d'investissement	133 385,36 €
Solde des restes à réaliser	163 221 €
Besoin de financement	0 €
Proposition d'affectation	
Report en investissement R 001	133 385,36 €
Report en fonctionnement R 002	7 897 385,92 €

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

4. Programmation de travaux 2026

La programmation budgétaire des travaux 2026 est établie ainsi :

TYPE DE TRAVAUX	MONTANT BUDGÉTAIRE COMPRIS AU COMPTE 2315
Réseau basse tension	
Renforcement	240 000 €
Sécurisation des fils nus	810 000 €
Enfouissement	1 450 000 €
Enfouissement en zone urbaine	305 000 €
Cumul	2 805 000 €
Réseau éclairage public	
Enfouissement éclairage public	800 000 €
Rénovation	265 000 €
Cumul	1 065 000 €

La liste des travaux, annexe 2, est susceptible de modifications en cours d'année en fonction de l'obtention des subventions demandées par les communes (CD et DETR).

Le Comité Syndical sera régulièrement informé des évolutions.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE

5. Budget primitif 2026

Le Budget Primitif présenté aux membres s'équilibre comme suit :

Budget principal

En fonctionnement	29 656 031,28 €
En investissement	12 362 005,92 €
Total	42 018 037,20 €

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

6. Subventions aux communes pour la rénovation énergétique des bâtiments

Après une année de mise en œuvre et pour faciliter l'émergence des projets, il est proposé de supprimer la limite de dépenses subventionnables fixée à 300 000 €. Le taux d'aide de 10 % serait en revanche maintenu, car il vient en complément d'autres financeur.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

Pour l'exercice 2026, 3 dossiers sont réceptionnés et complet :

Commune	Batiment	Montant des travaux	Subvention envisagée
LABRUYÈRE	Logement communal	78 051	7 810
LASSIGNY	Mairie + école	559 300	55 930
SAINTINES	Mairie + école + bibliothèque	625 642	62 560
		1 262 993	126 300

Il est proposé aux membres d'autoriser l'attribution de ces aides aux communes pour la rénovation de leurs bâtiments.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

7. Création d'un emploi de gestionnaire technique

Dans le cadre du développement des missions du SEZEO et de la complexité croissante de ses compétences, il est proposé de créer un emploi permanent de gestionnaire technique.

Cet emploi permanent à temps complet, viendrait en appui du responsable technique, notamment pour participer au suivi de la maîtrise d'œuvre réalisée par des prestataires externalisées, au suivi des chantiers et de leurs vérifications en lien avec les entreprises et concessionnaires éventuels.

Il s'agirait d'un emploi permanent, créé dans le cadre des effectifs du SEZEO, en application des dispositions du code général de la fonction publique

Ce poste relèverait du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), tel que défini par le décret n°88-547 du 6 mai 1988 ou de celui du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), tel que défini par le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010. Les missions allouées pourraient notamment correspondre aux fonctions de contrôle des travaux confiés aux entreprises ou exécutés en régie, de conduite des chantiers, la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion.

En cas de recrutement infructueux, l'emploi pourrait être occupé par un agent contractuel, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du CGFP.

Dans cette hypothèse, le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. L'autorité territoriale fixera le montant du traitement en référence à un indice existant sur la grille du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou de celui des techniciens territoriaux.

L'agent contractuel percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical son autorisation afin de créer l'emploi permanent de gestionnaire technique.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

8. Décisions du Président

N° décision	Objet		Opération	Type de travaux	Montant total HT	Part SEZEO HT
DP2026-02	Transfert de compétence EP	BETHISY ST MARTIN	Transfert de la compétence EP			
DP2026-03	Convention financière	EVRICOURT	Ensemble de la commune	Rénovation EP	49 205,00 €	39 364,00 €
DP2026-04	Convention financière	BONNEUIL EN VALOIS	Ensemble de la commune	Rénovation EP	115 362,90 €	92 290,32 €
DP2026-05	Convention de mandat	ORROUY	Route de la forêt	Enfouissement 3 réseaux	280 914,06 €	128 079,33 €
DP2026-06	Convention financière	SOLENTE	Ensemble de la commune	Rénovation EP et mise en sécurité	20 200,90 €	16 184,25 €
DP2026-07	Convention financière	BONNEUIL EN VALOIS	Diverses rues de la commune	Ajout de points lumineux	30 289,98 €	24 231,98 €
DP2026-08	Convention financière	CONCHY LES POTS	Rue du Sagnier	Enfouissement 3 réseaux	42 947,00 €	27 378,00 €
DP2026-09	Convention financière	LASSIGNY	Aire de Fitness située rue du plessier	Extension EP	12 160,25 €	- €
DP2026-10	Convention financière	LASSIGNY	Rue du château d'eau	Enfouissement 3 réseaux	72 003,64 €	65 577,20 €
DP2026-11	Convention de mandat	GOURNAY SUR ARONDE	Rue de paris	Enfouissement 3 réseaux	475 563,00 €	245 009,00 €
DP2026-12	Avenant à la convention financière N°MESU2560233	ESTRÉES SAINT DENIS	Rue de l'Ermitage	Enfouissement 3 réseaux		15 969,82 €

9. Questions diverses

Le Président,
O. FERREIRA

